4032371

Dénomination : SOVITRAT 01

n° de gestion : 1979B00296

n° d'identification : 314 887 126

n° de dépôt : A2011/021454

Date du dépôt : 12/09/2011

Pièce : procès-verbal d'assemblée générale ordinaire

SOVITRAT 01
Société anonyme au capital de €. 1 100 000
Siège social : 4 rue Duguesclin – 69006 LYON
314 887 126 RCS LYON

EXTRAIT

DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU MARDI 14 JUIN 2011

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

L'an deux mil onze,
Et le mardi 14 juin, à 14 heures,

Les actionnaires de la société SOVITRAT 01 se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation du Conseil d'Administration selon lettre recommandée adressée le 30 mai 2011 à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire. Les pouvoirs des actionnaires représentés ont été annexés à la feuille de présence.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Serge MATHIEU, en sa qualité de Président Directeur Général.

Madame Marcelle AUTIN et Monsieur Louis COLOMBET, les deux actionnaires disposant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Christian ROBINO est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent 64.970 actions sur les 65 000 actions ayant le droit de vote.

L'Assemblée, réunissant le quorum requis par les statuts, est déclarée régulièrement constituée, peut en conséquence valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité des voix.

Monsieur Hubert de ROCQUIGNY et le Cabinet DFP AUDIT, Commissaires aux comptes titulaires, ont été régulièrement convoqués par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 30 mai 2011.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

4

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- Lecture du rapport des Commissaires aux comptes,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2010**,
- Quitus à donner aux administrateurs,
- Information sur les charges non fiscalement déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce et approbation, s'il y a lieu, des dites conventions,
- Questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la copie des lettres recommandées de convocation adressées aux actionnaires et les récépissés postaux,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation des Commissaires aux comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au **31 décembre 2010**,
- le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- les rapports des Commissaires aux comptes,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises au vote de l'Assemblée Générale.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires et aux Commissaires aux comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration puis des rapports des Commissaires aux comptes.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte. Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris acte de la démission du Cabinet DFP AUDIT de ses fonctions de co-Commissaire aux comptes titulaire et de Monsieur Laurent CROPPI de ses fonctions de co-Commissaire aux comptes suppléant,

DECIDE de ne pas pourvoir à leur remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

POUR EXTRAIT, CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT

Serge MATHIEU